

AGENT/E DE VEGETALISATION DES ESPACES URBAINS

Le Métier

Entre le paysagiste qui conçoit les plans et l'agriculteur qui cultive, l'agent/e de végétalisation urbain optimise les surfaces urbaines petites et limitées pour rendre la ville et sa périphérie moins polluantes et plus résilientes face au changement climatique. Sa mission principale consiste à « reverdir » les espaces urbains et périurbains et de favoriser le développement de la biodiversité, par exemple en développant des corridors écologiques pour lutter contre la surchauffe urbaine. Sous la responsabilité de son hiérarchique Il/elle contribue à la mise en œuvre des politiques paysagères urbaines en intégrant les nouvelles technologies, la gestion durable et différenciée des espaces. Il/elle aménage et entretient également des espaces paysagers dans un objectif esthétique (embellissement du cadre de vie), fonctionnel (loisirs, pédagogie, production alimentaire) et écologique (préservation des écosystèmes et de la biodiversité).

Lors de la création d'un espace ou d'un aménagement paysager en milieu urbain, l'agent/e de végétalisation réalise les opérations d'installation et d'entretien de végétaux. Il/elle prépare le sol, crée les massifs, installe un gazon ou un couvert végétal et plante les végétaux, en tenant compte de leurs spécificités, de la nature du terrain, et des contraintes environnementales et règlementaires. À partir de consignes orales ou d'informations écrites (plans, schémas ou croquis) transmises sur le chantier par son responsable hiérarchique, il/elle participe aux implantations des ouvrages, réalise les travaux de préparation de sol, de plantation de tous types de végétaux, d'engazonnement ou d'enherbement, et de mise en place de massifs ornementaux ou nourriciers, pérennes ou saisonniers, et à intérêt écologique dans le respect des règles professionnelles.

Il/elle identifie les végétaux à planter, contrôle leur état sanitaire, procède à l'habillage racinaire et à la taille des parties aériennes avant plantation. Il/elle apporte les engrais et amendements nécessaires. Il/elle plante les végétaux avec le support de tuteurage adapté, puis il/elle réalise les finitions (cuvette d'arrosage, arrosage et nettoyage du chantier).

Il/elle connaît la composition des murs végétalisés et utilise des techniques et des végétaux spécifiques lors des chantiers de végétalisation de toits, terrasses et façades. Il/elle maîtrise également les méthodes pour cultiver un potager en permaculture.

Il/elle peut être amené à informer et conseiller sur l'entretien et les soins à apporter aux espèces végétales (ornementales, fruitières, potagères, locales spontanées) implantées ou à implanter sur son terrain, et à informer les usagers lors des chantiers réalisés sur l'espace public.

Il/elle respecte les principes de préservation des écosystèmes, de la biodiversité et de l'environnement en général, ainsi que la législation sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de protection des plantes. Il/elle est sensibilisé aux conséquences du changement climatique sur ses activités : il/elle économise l'eau et les hydrocarbures, et préserve des pollutions les environnements où il/elle intervient. Il/elle connaît les principes de fonctionnement d'un écosystème et favorise par son travail la biodiversité végétale et animale des espaces où il/elle intervient.

L'activité se mène le plus souvent en équipe, en plein air, en appliquant les directives de son responsable hiérarchique ou du client.

Il/elle connaît les risques professionnels (bruits, coupures, chutes...), les identifie dans ses situations de travail, et met en œuvre les mesures et équipements de protection individuelle et collective visant à limiter ou éviter l'exposition au danger.

Pour l'aménagement de toitures et façades végétalisées, il/elle peut être amené à travailler ponctuellement en hauteur. L'utilisation d'échafaudages ou de plates-formes individuelles nécessite une habilitation. Certains travaux de plantation nécessitent une autorisation d'intervention à proximité des réseaux

La formation d'agent de végétalisation urbaine permet d'acquérir une double compétence :

- Végétaliser un espace paysager
- Végétaliser un espace urbain

Certification/Diplôme

- ✚ Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) « Végétaliser un espace paysager » CCP 003158 du Titre Professionnel « Ouvrier/ère Paysagiste ».
- ✚ Certificat Sauveteur Secouriste du travail.
- ✚ Habilitation Travail en hauteur.